



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 30 septembre 2022

Le **TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A VINGT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **MAIRIE** de **LEMPAUT** sous la présidence, de **Monsieur Jean-Eric MYRTHE**, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	15
- présents	11
- votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-09-2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22-09-2022

Assistaient à la réunion : Jean-Eric MYRTHE, Daniel RENAUD, Hélène OBERLINGER, Laurent CALS, Denis BONNET, Edith de FALGUEROLLES, Nathalie DESAUTEE, Arielle SERIER, Sophie SALLIER, Armonie AMIEL, Claire CHABANNES.

Absente excusée : Marie-Christine RIVIERES,

Procurations : Jacqueline CARILLO-VELGHE donne procuration à Nathalie DESAUTEE, Joël FONTES donne procuration à Denis BONNET, Pierre MAISON donne procuration à Jean-Eric MYRTHE.

Secrétaire de Séance : Arielle SERIER est désignée par le conseil municipal

Pas d'observation pour les comptes-rendus des séances du conseil municipal précédents.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Objet : Convention AMARENCO

La délibération relative à la convention AMARENCO n'a pas été votée et est reportée.

Pour rappel l'entreprise AMARENCO a sollicité la commune pour une occupation du domaine public. Le projet concerne un hangar et 2 ombrières photovoltaïques au stade de foot de Lempaut.

Dans l'intérêt de la commune, le conseil municipal après avoir donné son avis (tour de table) a souhaité inviter l'entreprise au prochain conseil municipal pour disposer de plus d'explications.

Par ailleurs, la proposition de convention d'AMARENCO sera étudiée dans ses aspects techniques et juridiques.

D_2022_069

Objet : Choix du candidat retenu Marché Public Aménagement de la traversée du village (RD12) Phase 1 : Création d'une voie verte

Monsieur le Maire rappelle le souhait des élus relatif au projet de l'aménagement de la traversée du village (RD12), dont la phase 1 concerne la création d'une voie verte. Ce projet s'inscrit dans une volonté de sécurisation du village et d'utilité publique.

Monsieur Laurent CALS explique que :

Le cabinet VALORIS est en charge de la gestion de la procédure du marché public, un avis d'appel public à la concurrence a été publié depuis le 29 juillet 2022 pour un marché ordinaire avec attribution unique, procédure adaptée.

Une réunion a eu lieu le mercredi 14 septembre pour l'ouverture des plis.

3 entreprises ont déposé une offre.

Un rapport d'analyse des offres a été établi par le Cabinet Valoris.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 27 septembre pour analyser les offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'AUTORISER Monsieur le MAIRE à signer le marché public pour la création d'une voie verte avec l'entreprise :

- EUROVIA MIDI-PYRENEES ZA Montplaisir- 33 rue Evariste Galois- 81 000 ALBI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Dont procurations : 3

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Objet : Contribution financière municipale annuelle Opération « Ecole et Cinema »

Madame Edith de FALGUEROLLES rappelle au conseil municipal qu'auparavant une participation financière était demandée aux familles des cycles 2 et 3 lorsque les enfants étaient amenés à aller au cinéma.

L'autre partie était prise en charge par la coopérative scolaire.

Pour faire suite aux directives des services du Département qui avait été demandée la mise en place d'une *Contribution financière municipale annuelle* au profit de nos écoles, le conseil municipal avait adopté une délibération le 15 octobre 2021 pour signer une convention avec Média Tarn.

La contribution avait été établie au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération sur la base de 1.50 € par élève et par an.

Par courrier du 23 septembre dernier, Media Tarn propose à la commune de reconduire cette action culturelle et pédagogique « Ecole et Cinéma », impliquant la continuité du versement de la Contribution Financière Municipale annuelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à renouveler et à signer la convention avec Média Tarn
- De prendre en charge également les dépenses de cinéma pour les cycles 1 par le biais d'un versement de subvention à la coopérative scolaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 3

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

D_2022_071
Objet : Création commission PLUi

Monsieur Maire annonce qu'il convient de procéder à la création d'une commission PLUi et de désigner les délégués.

Suite au vote en Conseil Communautaire du 20 septembre 2022 les communes ont 3 mois pour répondre et donner leurs avis.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix présentes,

Décide de désigner :

Président :

- **Monsieur Jean-Eric MYRTHE 298 La Devèze 81700 LEMPAUT**

Membres :

- **Mme Nathalie DESAUTEE adresse La Jaurésié 81700 LEMPAUT, Référente PLUi,**
- **Mme Claire CHABANNES adresse Lacger 81700 LEMPAUT,**
- **Mr Denis BONNET adresse Métairie Rouge 81700 LEMPAUT,**

Pour siéger à la Commission PLUi.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 3

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

POINTS DIVERS

- **CCAS** : Point sur le vin nouveau, la fête de la châtaigne.

Madame Arielle SERIER doit faire le point avec la commission Vie Associative Communication Culture pour organiser la fête du vin nouveau.

- **Travaux église** : L'Eglise de notre village nécessite des travaux urgents. Ce projet initié par le Conseil des Sages doit mener une période de réflexion de ce que l'on peut faire à court, moyen et long terme pour notre église.

Suite à des interrogations sur ce sujet, Monsieur le Maire a demandé à la société BODET CAMPANAIRE qui gère l'entretien de l'église de faire un exposé au Conseil des Sages.

Lors du commencement de l'élaboration du budget en novembre 2022 pour l'année à venir, la commune donnera une suite favorable ou non à ce projet.

Signatures des Elus présents :

Jean-Eric MYRTHE	
Arielle SERIER	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	
de FLAGUEROLLES Edith	
Sophie SALLIER	
Daniel RENAUD	
Joël FONTES	A donné procuration à Denis BONNET
Nathalie DESAUTEE	
Armonie AMIEL	
Pierre MAISON	A donné procuration à Jean-Eric MYRTHE
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	Absente excusée
Jacqueline CARILLO-VELGHE	A donné procuration à Nathalie DESAUTEE